Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_199-DE

Délibération n° 2026.199

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.199 - Mobilités – Comité des Partenaires – Modification du règlement

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_199-DE

Fougères Agglomération **2026.199**

2026.199 - Mobilités – Comité des Partenaires – Modification du règlement

Par délibération 2020.230 en date du 21 décembre 2020, Fougères Agglomération actait la mise en place du Comité des Partenaires, une instance d'information et de consultation, dont l'objectif est de garantir un dialogue permanent entre les bénéficiaires et financeurs des services de mobilités (via le versement mobilité) et Fougères Agglomération.

Introduit aux termes de l'article 15 de la loi n°2019-1428 d'Orientation des Mobilités approuvée le 24 décembre 2019 et entrée en vigueur le 27 décembre 2019, le comité des partenaires a vu les modalités de sa création codifiées au travers de l'article L.1231-5 du Code des Transports.

Le règlement intérieur et la liste des représentants adoptés par cette délibération font l'objet de modifications en vertu des nouvelles modalités introduites par l'article 118 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, qui prévoit notamment que les représentants d'employeurs représentent au moins 50 % des membres.

En conséquence, il est proposé de modifier le règlement intérieur, afin de prendre en compte l'ensemble des nouvelle dispositions prévues par la loi.

À la suite de la diffusion d'une consultation en ligne courant janvier 2026, plusieurs structures ont affiché leur intérêt à cette démarche. Il est ainsi proposé de fixer la composition du Comité des Partenaires comme suit :

- Collège n°1 : élus et représentants institutionnels (5 membres)
  - Présidente de Fougères Agglomération
  - Vice-Présidente déléguée aux Mobilités
  - Représentant(e) du Département d'Ille-et-Vilaine
  - Représentant(e) de la Région Bretagne
  - Représentant(e) de la Sous-Préfecture

- Collège n°2 : représentant(e)s d'employeurs (14 membres)
  - Représentant(e) Patisfrance Puratos
  - Représentant(e) Breizh Emballage
  - Représentant(e) EHPAD Saint Joseph
  - Représentant(e) Labocéa
  - Représentant(e) Taxi David
  - Représentant(e) ESAT Ateliers du Douet
  - Représentant(e) Faculté des Métiers
  - Représentant(e) Safran Electronics & Defense
  - Représentant(e) Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine
  - Représentant(e) SPL Destination Fougères
  - Représentant(e) BFL Maroquineries
  - Représentant(e) Anses ANMV
  - Représentant(e) Valorex
  - Représentant(e) Générale du Granit

- Collège n°3 : représentant(e)s d'organisations syndicales de salarié(e)s (1 membre)
  - Représentant(e) CFDT (Confédération française démocratique du travail)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_199-DE

- Collège n°4 : représentant(e)s d'associations présentes sur le territoire (6 membres)
  - Représentant(e) APF France Handicap (Association des paralysés de France)
  - Représentant(e) Mission Locale Pays de Fougères
  - Représentant(e) FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)
  - Représentant(e) AUTIV (Association des usagers des transports d'Ille-et-Vilaine)
  - Représentant(e) Arhes Groupe
  - Représentant(e) Osez le Vélo

- Collège n°5 : habitant(e)s tiré(e)s au sort (2 membres)

- Collège n°6 : observateurs(trices) (31 membres)
  - Représentant(e) Transdev
  - Représentant(e) Atchoum Mobilités Villages
  - Représentant(e)s élu(e)s des 28 communes de Fougères Agglomération
  - Représentant(e) Comité local des Mobilités (Bretagne Mobilités)

Vu la compétence obligatoire de Fougères Agglomération, en matière d'aménagement de l'espace, à savoir, « l'organisation de la mobilité au sens du titre III du Livre II de la 1ère Partie du code des Transports sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités ;

Vu l'article L.1231-1 et L.1231-1-1 du code des Transports identifiant les collectivités territoriales et leurs groupements comme les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) compétentes, sur leurs ressorts territoriaux en matière de transport régulier, à la demande, scolaire, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire ;

Vu l'article L.1231-5 du code des Transports, modifié par l'article 118 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, spécifiant que les AOM doivent créer un Comité des Partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement et au sein duquel les représentants des entreprises disposent d'au moins 50 % des sièges, avec la possibilité d'associer d'autres partenaires, en fonction des besoins et des spécificités locales ;

Vu l'avis de la commission mobilité du 8 juillet 2025 et du 1er juillet 2026 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la composition du comité des partenaires telle que présentée ci-avant.
- **D'APPROUVER** les modalités de fonctionnement et la composition de cette instance présentées en annexes.
- **DE DÉSIGNER** comme représentantes de Fougères Agglomération au Comité des partenaires :
  - Madame Alice LEBRET, Présidente de Fougères Agglomération
  - Madame Rosi BORDET, Vice-présidente déléguée aux Mobilités
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente à signer et à publier tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET